

Blois, le 28 février 2022

LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS POUR PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS

Aux côtés de ses partenaires de la conférence des financeurs, le conseil départemental de Loir-et-Cher a lancé un appel à projets pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus. Dispositif phare institué par la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) de 2015, la conférence des financeurs regroupe l'ensemble des institutions qui participent au financement des politiques de l'autonomie. Son objectif est de développer et de promouvoir des actions coordonnées favorisant le bien-être et l'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans sur l'ensemble du territoire. Sa présidence est assurée par Monique Gibotteau, vice-présidente du conseil départemental chargée de la solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile, Eric Van Wassenhove, délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire assurant les fonctions de vice-président.

Pour faciliter l'émergence et le déploiement d'actions innovantes, un appel à projets ouvert à tous les opérateurs (associations, Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale, Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et organismes divers) a été lancé le 2 février dernier. **Son objectif : définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie en complément des prestations légales ou réglementaires.**

« La perte d'autonomie n'est pas une fatalité et peut-être combattue à tous les âges de la vie » déclare Monique Gibotteau, vice-présidente du conseil départemental chargée de la solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile. « Ces initiatives sont destinées à faciliter l'accès aux offres de prévention notamment là où elle est déficitaire (Perche, Beauce, Sologne et Vallée du Cher) aux personnes âgées de 60 ans et plus en situation de fragilité sociale et économique, ainsi qu'à créer et maintenir du lien social et soutenir la lutte contre l'isolement. »

Les actions financées concerneront :

- des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile ;
- des personnes vivant en résidences-autonomie ;
- des personnes vivant en EHPAD ;
- les proches aidants des personnes âgées de 60 ans et plus.

Les projets présentés pourront prendre différentes formes (ateliers, conférences, sorties, actions intergénérationnelles ...) sans qu'aucune participation financière ne soit demandée aux bénéficiaires.

Les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur les sites :

- www.departement41.fr
- www.carsat-cvl.fr (dans la Rubrique : partenaires – Toutes les actualités).
- www.msa-berry-touraine.fr (dans la Rubrique : appel-à-projets)

Date limite pour déposer les dossiers de candidatures :

- **8 mars 2022** pour la première session
- **16 septembre 2022** pour la seconde session.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

